

BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO



N°13 / 18 juin 2024

Dicton de la semaine:

Pluie d'orage à la Saint Sylvère (20 juin) fait beaucoup de vin dans le verre

L'Essentiel

Réglementation	Dates collecte EVPP, PPNU, EVPOH.
Météo	Risque d'orage dès ce soir et jusqu'en fin de semaine. Vigilance orange pour risque d'orages.
Phénologie	La croissance est toujours active. Nouaison en cours, les baies grossissent rapidement, coulure et millerandage observés.
Mildiou	Quelques nouveaux symptômes sur feuilles et grappes, fréquence limitée, la végétation doit avoir une protection sans faille sous les orages de cette semaine.
Black-Rot / Oïdium	Pas de nouveaux symptômes sur feuilles ou sur grappes, la végétation doit avoir une protection sans faille.
Vers de Grappe	En attente du début de vol de G2, changez vos plaques et capsules.
BSV Vigne Nord Aquitaine	BSV N-A - Vigne Nord Aquitaine – n°11 du 11 juin .Vous pouvez le retrouver sur le site : Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)

Informations réglementaires

🔗 Agenda 2024 des différentes collectes

EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) : 3 collectes du 21 au 24 mai, du 1 au 5 juillet et du 2 au 6 septembre.

PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) et **EPI-U** (Equipements de Protection Individuelle Usagés) : les 6 et 7 novembre.

EVPOH (Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène) : du 2 au 6 décembre.

Télécharger le calendrier de collectes.

La Météo

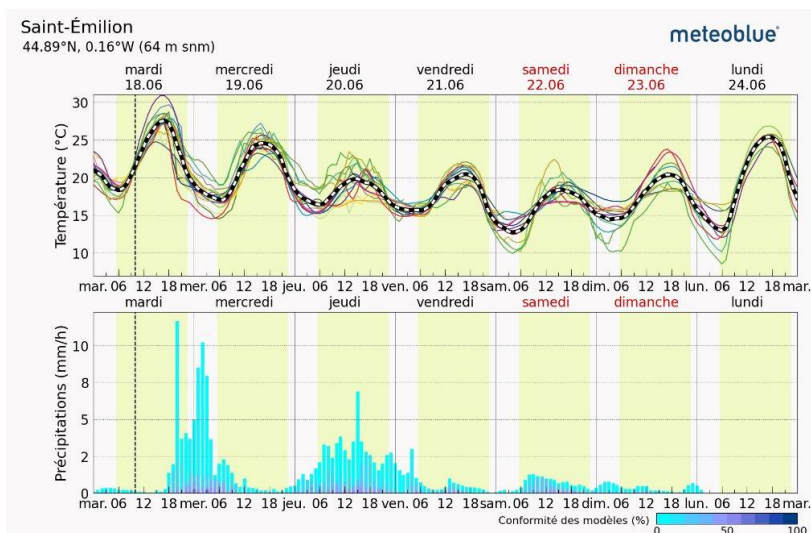
🔗 Bilan des 7 derniers jours :

Sur la fin de semaine dernière, la pluie est finalement revenue avec des cumuls très différents selon les secteurs, de 12 à 24,5 mm sur nos stations, pouvant atteindre 30 mm par endroits.

Le yo-yo des températures se poursuit avec des températures matinales parfois bien fraîches. La hausse actuelle des températures annonce surtout la probabilité d'avoir des orages cette semaine.















Date	St Pierre de Mons		Saillans		Puisseguin		Soulignac		St Sulpice de Faleyrens		St Emilion Village		Néac		St Magne de Castillon	
	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
mardi 11 juin 2024	16,83	1,21	17,34	0,51	16,96	0	16,51	0,95	17,5	0,76	18	2,54	17,38	0,51	17,19	4,83
mercredi 12 juin 2024	17,26	0	17	0	16,66	0	16,9	0	17,4	0	17,94	0	17,13	0	16,96	0
jeudi 13 juin 2024	17,24	0	16,98	0	16,85	0	16,67	0	16,7	0	17,4	0	16,66	0	17,21	0
vendredi 14 juin 2024	17,95	9,27	16,89	11,81	16,76	9,02	16,88	8,95	17,5	11,49	16,97	16,1	16,84	16,3	17,31	13,2
samedi 15 juin 2024	16,06	0,51	15,52	1,52	15,47	1,52	15,29	1,46	16,2	0,51	15,69	0,76	15,68	1,02	15,99	1,02
dimanche 16 juin 2024	18,28	0	17,68	0	17,5	0	17,35	0	18,1	0	17,6	0	17,67	0	17,96	0
lundi 17 juin 2024	22,05	1,46	21,13	3,43	21,17	4,19	21,65	1,02	21,7	6,16	21,83	5,08	21,38	4,45	22,08	4,57
Cumul de pluie des 7 derniers jours		12,45		17,27		14,73		12,38		18,92		24,5		22,2		23,6

🔗 Prévisions météo pour les 7 prochains jours :



Dégradation orageuse prévue dès ce soir avec des cumuls potentiellement importants.

Le Calendrier Lunaire

	Mercredi 19 juin	Jeudi 20 juin	Vendredi 21 juin	Samedi 22 juin	Dimanche 23 juin	Lundi 24 juin	Mardi 25 juin
Phase de lune	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante	 Pleine lune	 Lune montante	 Lune montante	 Lune montante
Influence	 Fleur/Feuille	 Feuille	 Feuille	 Fruit	 Fruit	 Racine	 Racine

La lune montante : c'est la période de sève montante. Les plantes s'emplissent de forces et croissent. Période de semis, période de récolte. En cave, soutirage en vue de prolonger l'élevage.

La lune descendante : c'est la période de réceptivité des sols (période de plantation). Sève descendante. La terre intègre mieux les éléments labour. C'est aussi la période où l'on fait le moins de mal à la vigne : épamprage, rognage. Taille, jour racine. Griffage du sol. Les soutirages ou une mise en bouteille sont conseillés durant cette période associé à un jour fruit (préservation des arômes du vin).

Jours Racines : Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux.





Jours Fleurs : Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

Jours Feuilles : Période où la lune influe sur les feuilles.

Jours fruits : Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.

Phénologie – Etat du vignoble

Phénologie

			
Stade I25 Pleine floraison	Stade J 27 Nouaison	Stade J29 Grain de Plomb	Stade K31 Baies à taille de Pois

Blancs
Merlot noir
Cabernet Franc
Cabernet sauvignon

Avec le retour de températures plus clémentes, l'ensoleillement plus important, la pousse des rameaux et des entre-cœurs est toujours importante, les baies grandissent vite mais la coulure et le millerandage qui ont suivis, sont observés sur de nombreuses parcelles et cépages.

La floraison s'est enclenchée avec des conditions climatiques compliquées, fraîcheur et humidité, sur les parcelles précoces.

Le retour de périodes plus ensoleillées et chaudes a permis une floraison plus rapide et dans de meilleures conditions pour les parcelles plus tardives.

Comme la semaine dernière nous observons toujours des capuchons collés sur baies et sur certains cépages.



Etat du vignoble

Les pluies rechargent en humidité les sols, ils se ressuient tranquillement.

☞ Travaux au vignoble :

Les levages et relevages sont en cours et ils doivent être rapidement réalisés pour pouvoir assurer un écimage/rognage optimal et éviter la casse de rameaux avec le vent et la pluie.

S'il y a des rameaux qui traînent au sol et ne reçoivent pas de protection, ils sont souvent contaminés. Le levage de ces rameaux peut être préjudiciable pour tous les organes verts autour, mieux vaut les supprimer.

Les écimages, rognages débutent et permettent de supprimer des jeunes feuilles et/ou abaisser la hauteur de feuillage pour une application et efficacité optimales lors des traitements.

Pour rappel : Les pampres présents sur des pieds déjà épamprés comme les entre-cœurs sont source d'inoculum de maladie en particulier le mildiou proche des grappes. Leur suppression peut permettre une ventilation de la zone des grappes, une meilleure pénétration de la pulvérisation et une réduction de l'inoculum contaminant en cas de pluies et de rosées.

Les adventices restent encore un obstacle à une bonne répartition de la pulvérisation dans certaines parcelles, ils limitent la ventilation des pieds et maintiennent un micro-climat humide au niveau des souches (favorable aux maladies cryptogamiques de la vigne).

Les travaux mécaniques du sol sous le cavillon ou dans les fonds sont en cours, **attention à pratiquer un travail de sol où la protection phytosanitaire est en place et active, pour éviter toute contamination par projection de terre.**

La tonte des fonds et des abords sont à privilégier en période de fin floraison, pour éviter la présence d'insectes pollinisateurs, **même remarque que pour le travail du sol.**

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer sans problème.

✓ Chlorose ferrique :

Nous observons sur sol calcaire des chloroses ferriques sur jeunes feuilles, favorisées par les conditions climatiques actuelles qui permettent une pousse rapide très demandeuse de fer non disponible dans ce type de sol.



⇒ **Esca/BDA :**

Les premiers symptômes d'Esca/BDA sont visibles au vignoble.



⇒ **Effeuilages :**

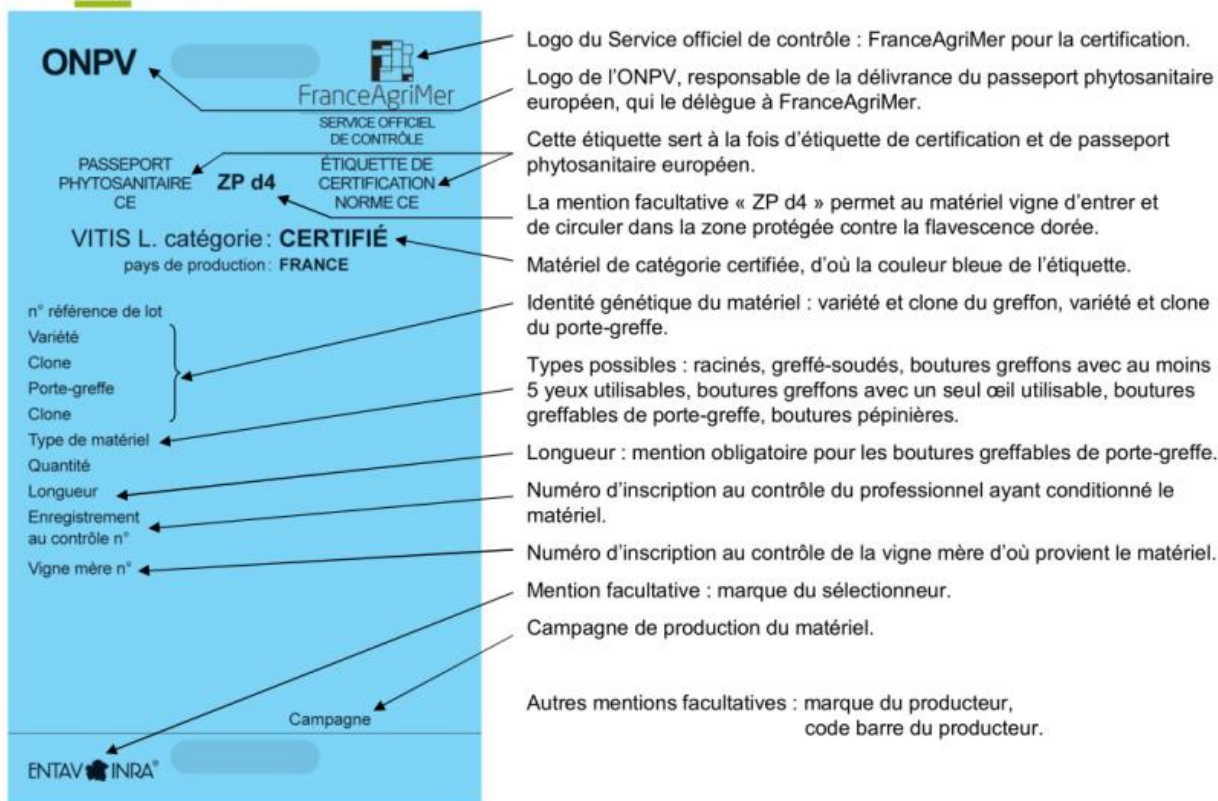
Avec l'avancement de la nouaison, les effeuillages manuels et mécaniques vont pouvoir débuter.

Pour rappel : l'effeuillage doit être réalisé du côté soleil levant (côté le moins exposé au soleil l'après-midi) tout en gardant bien la feuille « casquette » qui protège les grappes (des températures proches de 30 degrés sont attendues ce milieu de semaine).

⇒ **Plantations :**

Les plantations sont en cours en ce moment, vous trouverez ci-dessous la clé de lecture d'une étiquette de matériel certifié. En effet, ce document officiel vous renseigne sur l'origine des plants que vous installez sur votre parcelle.

Lecture d'une étiquette de matériel certifié



ONPV : Logo de l'ONPV, responsable de la délivrance du passeport phytosanitaire européen, qui le délègue à FranceAgriMer.

FranceAgriMer SERVICE OFFICIEL DE CONTRÔLE : Logo du Service officiel de contrôle : FranceAgriMer pour la certification.

PASSEPORT PHYTOSANITAIRE CE : Cette étiquette sert à la fois d'étiquette de certification et de passeport phytosanitaire européen.

ZP d4 : La mention facultative « ZP d4 » permet au matériel vigne d'entrer et de circuler dans la zone protégée contre la flavescence dorée.

ÉTIQUETTE DE CERTIFICATION NORME CE : Matériel de catégorie certifiée, d'où la couleur bleue de l'étiquette.

VITIS L. catégorie: CERTIFIÉ : Identité génétique du matériel : variété et clone du greffon, variété et clone du porte-greffe.

pays de production: FRANCE : Types possibles : racinés, greffé-soudés, boutures greffons avec au moins 5 yeux utilisables, boutures greffons avec un seul œil utilisable, boutures greffables de porte-greffe, boutures pépinières.

n° référence de lot : Longueur : mention obligatoire pour les boutures greffables de porte-greffe.

Variété : Numéro d'inscription au contrôle du professionnel ayant conditionné le matériel.

Clone : Numéro d'inscription au contrôle de la vigne mère d'où provient le matériel.

Porte-greffe : Mention facultative : marque du sélectionneur.

Clone : Campagne de production du matériel.

Type de matériel : Autres mentions facultatives : marque du producteur, code barre du producteur.

Quantité : n°

Longueur :

Enregistrement au contrôle n° :

Vigne mère n° :

Campagne :

ENTAV INRA :

FranceAgriMer – avril 2012

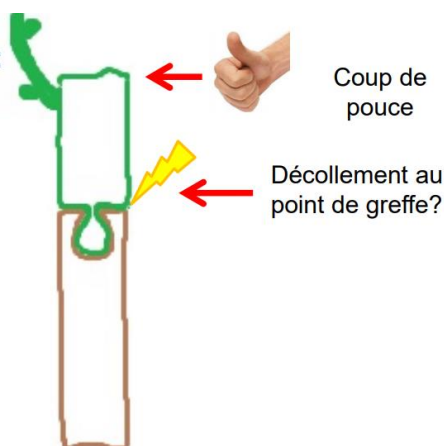
Ces étiquettes qui accompagnent chaque lot de plants sont toutes à conserver pendant 5 ans, elles vous serviront notamment en cas de litige sur les plants livrés.

Qualité du matériel végétal :

1. Qualité du point de greffe :

Greffon

PG



Greffé-soudé

Test du coup de pouce

- ✓ S'assurer de la qualité des plants ! Un simple test du point de greffe permet de vérifier la qualité du plant, à répéter sur quelques plants répartis au hasard.

- ✓ Vérifier la qualité de la plantation (rangs droits, écartements réguliers...)
- ✓ Bon positionnement vis-à-vis du marquant
- ✓ Quantité de racines laissées, elles sont taillées de façon à s'adapter à l'outil de plantation. Si vous laissez des racines longues (avec utilisation de machines à socs profonds), l'ensemble du chevelu racinaire se trouve ramassé dans un même axe au fond du sillon, provoquant des problèmes d'étranglements et de mauvaises explorations racinaires.
- ✓ Attention à la profondeur d'implantation, le bourrelet de soudure doit dépasser du sol d'environ 5 cm pour éviter l'affranchissement et faciliter l'épamprage. Quel que soit le mode de plantation, il faut éviter la création de poches d'air entre les racines et la terre.

Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

☞ Méthode CEPP :

2019-057 : Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur.

☞ Rappel réglementaire

- ✓ il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.
- ✓ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.
- ✓ **Contrôle obligatoire du pulvérisateur** : pour rappel, depuis janvier 2021 le contrôle des pulvérisateurs doit être effectué tous les 3 ans (à partir de 5 ans pour un pulvérisateur neuf). [Contrôle pulvérisateur - Crodip](#)

Utilisations des produits phytosanitaires

- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
 - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.
- ✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.
- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.

- ✓ Il est important de traiter sur un feuillage sec. Et pour rappel, le temps de séchage du traitement est de 1h30 à 2h.
- ✓ Dans la mesure du possible, il faut alterner les fonds de passage et l'ordre de traitement des parcelles.
- ✓ **Attention, le volume de la végétation est presque à son maximum, à contenir par les rognages, le volume de bouillie doit suivre, avec 180 à 200 l/ha habituellement à cette période.**

Mildiou

🔗 Le point

Les nouvelles taches sur feuilles sont peu nombreuses en ce début de semaine mais elles restent pourtant sporulantes avec les humidités relatives nocturnes et matinales importantes, les symptômes évolutifs sur grappes sont exceptionnels, et concernent principalement les parcelles qui avaient déjà des symptômes présents. Il s'agit donc principalement de recontaminations de proche en proche.

Sur les parcelles abandonnées, les maladies progressent vite (mildiou et black-rot) et sont une source d'inoculum très importante pour les parcelles à proximité, il faut rester très vigilant.



Rameau qui nécrose



Attaque récente de rot gris



Vrille atteinte

🔗 Le conseil

Les stades nouaison à baies grains de plomb restent des stades de sensibilité maximale aux maladies. **L'ensemble des parcelles doit donc avoir une protection efficace en permanence.**

- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm (lessivage de la protection en place), **grossissement des baies et lessivage des applications de la semaine dernière. Risque de lessivage sous les pluies orageuses dès ce soir.**
- et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), **pousse active, grossissement des baies.**
- et pluies annoncées ou périodes importantes d'humectation. **Pluies orageuses annoncées dès ce soir. Si la protection est lessivée au cours des prochains jours et de nouvelles pluies annoncées, il faudra renouveler rapidement la protection.**
- **Mesures prophylactiques : évitez au maximum de toucher aux sols (ne pas tondre ou travailler sous le rang ou dans l'interrang) si la végétation ne dispose pas d'une protection mildiou effective.**

Dose de cuivre à employer :

La dose conseillée est de **400 g de Cu/ha (dose réellement appliquée à l'hectare)**.

☞ Les produits utilisables / liste non exhaustive :

- ✓ **Bouillie Bordelaise RSR Disperss** (sulfate de cuivre) à la dose de **2 kg/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.
- ✓ **Champ Flo Ampli** (hydroxyde de cuivre) à la dose de **1,11 l/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :

SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/ha.** ».

Les quantités de cuivre utilisables sont de 4 kg/ha/an, avec une possibilité de lissage (utilisation de plus de 4 kg/ha - sans dépasser 6 kg/ha- en cas de forte pression, la moyenne annuelle jusqu'en 2025 ne devant pas dépasser 4 kg/ha). L'utilisation d'une seule spécialité portant cette mention empêche donc le lissage des quantités de cuivre apportées à l'ha par an.

☞ L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprages du pied et de la tête.
- ✓ Premier levage / Relevage.
- ✓ Ecimage.
- ✓ Effeillage coté levant en gardant la feuille casquette.

☞ Méthode CEPP :

2020-007 : Lutter contre des maladies fongiques au moyen d'un stimulateur de défense des plantes [Biocontrôle].

2017-016 : Accompagner l'exploitant agricole pour le déclenchement des traitements anti-mildiou sur vigne au moyen d'un OAD de prévision et de conseil tracé à la parcelle.

Black-Rot

☞ Le point

Il n'y a pas de nouvelles taches sur feuilles et pour l'instant pas de symptômes sur grappes.

☞ Le conseil

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oïdium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre.

☞ L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

🔗 Le point :

Les conditions actuelles sont particulièrement favorables à l'installation de la maladie sur les grappes.
Pour l'instant, aucun symptôme observé sur notre réseau.

🔗 Le Conseil :

Les parcelles doivent impérativement être protégées pendant cette période de nouaison, très sensible à la maladie.

Exemple (liste non exhaustive) :

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD
(ZNT eau = 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits, nombre d'applications max : 8).
pour une dose de 5 à 6 kg/ha.

🔗 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place :

- Réalisation des travaux en vert : épamprage de la tête et du pied.
- Premier levage et relevage.
- Entretien du sol (élimination de l'herbe générant de l'humidité).
- Effeuilage coté levant en gardant la feuille casquette.

🔗 Méthode CEPP :

2021-008 : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre.

Botrytis

La maladie reste présente sur feuilles et bout de grappes.

Pour rappel, seule la prophylaxie est à mettre en place contre ce champignon et les symptômes visibles au printemps ne présagent en rien de sa présence en cours de maturation.

🔗 L'alternative

- ✓ Les épamprages du pied,
- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ **Levages soignés** pour limiter les entassements de végétation.
- ✓ **Sur les parcelles avec une vigueur importante et présentant des entassements de grappes, un effeuillage léger** côté soleil levant en gardant une feuille « casquette » permettra de favoriser l'aération de la zone des grappes. Un échardage est également possible en fonction de la vigueur de la parcelle. En dernier lieu, il sera peut-être nécessaire de procéder à la suppression des entassements de grappes.

Les Ravageurs

Vers de grappe

Avec la nouaison qui s'achève, il devient difficile d'observer les glomérules, la pression de cette génération est finalement importante. De nombreuses parcelles ont déjà dépassé le seuil d'intervention.

Vous pouvez également changer les capsules et les fonds collants pour suivre la deuxième génération.



Chrysalide



Nombreux glomérules sur une même grappe

Rappel : voici les seuils de nuisibilité de ce ravageur :

Entre 0 et 5 glomérules pour 100 grappes	Plus de 5 glomérules pour 100 grappes
Aucune intervention nécessaire en préventif de la 2 ^{ème} génération	Intervention en préventif de la 2 ^{ème} génération

Nous sommes en attente des captures des premiers papillons dans les pièges.

N'hésitez pas à nous contacter pour adapter votre stratégie.

Rappel : ce traitement doit être localisé sur la zone des grappes, traitement face par face, sans modulation de la dose (la dose indiquée est la dose réellement appliquée à l'hectare sur la zone des grappes).

Attention aux spécialités commerciales qui ont la mention SPE8, il est également obligatoire de faucher les enherbements en fleur, avant l'application du produit de lutte.



Début de vol

J0



Début des pontes

J2

J6



Ecllosion et pénétration dans la baie

J13



Stade balladeur

↑ J+10 jours : action larvicide stricte,
-bacillus thurengiensis
-spinosad.

🔗 **Méthode CEPP :**

2024-009 : Lutter contre les tordeuses en vigne au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle

Cicadelle Verte :

La remontée des températures relance l'activité de ces ravageurs qui sont plus visibles ces derniers jours. On observe même quelques grillures sur cépage sensible comme le Malbec.

N'hésitez pas à mettre en place les méthodes alternatives pour perturber la deuxième génération et baisser la pression sur le végétal.

Méthode alternative/ CEPP : **2021-085** : Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale classée barrière physique.

Afin de limiter les populations de ce ravageur, et notamment quand vous avez eu une pression importante en 2020 et 2021, vous pouvez utiliser le kaolin calciné afin de maintenir les populations à un niveau faible (en dessous de 10% de larves). Le kaolin peut être appliqué avec le traitement de couverture habituel.

Sokalciarbo/Baikal (Kaolin calciné) à la dose de 5 kg/ha en pleine végétation (nous vous déconseillons de dépasser 7 kg/ha), DRE 12 h, DSR 0 m, ZNT eau 5 m, DAR 15 jours, **4 applications max**, cadence de renouvellement minimum 7 jours.

Ces applications sont à renouveler tant que les populations se situent au-dessus de 10%, et jusqu'à ce que la vigne présente un feuillage bien blanchi (le but étant de perturber la période de ponte de l'adulte cicadelle verte).

Quelques recommandations pour l'usage du kaolin (limitation des risques de colmatage, préservation des buses et pompes de l'effet abrasif lié à l'usage du kaolin) :

- utiliser un pastillage adapté : préférer des pastilles à 10/10ième avec une pression de 1 bar (plutôt que des pastilles à 8/10ième avec une pression de 3 bars),
- « diluer » préalablement le kaolin dans une baste ou dans un grand contenant, puis incorporer dans la cuve du pulvé (quand celle-ci est quasiment pleine d'eau) en maintenant une agitation constante,
- conserver l'agitation en marche tant que la cuve n'est pas vide !

Cicadelle de la Flavescence :

Des larves sont toujours observées sur secteurs qui ne sont pas en zone de traitement obligatoire.

Nous sommes dans la période des traitements obligatoires, consultez les informations du GDON dont vous relevez.

Rappel sur ces insectes vecteurs de maladie : les cicadelles sont localisées sur feuilles âgées mais aussi sur les pampres du pied. Il est donc indispensable d'épamprer soigneusement vos parcelles qui doivent recevoir un traitement insecticide.

Il est également obligatoire de faucher les enherbements en fleur, avant l'application du produit de lutte.

Les dates de traitement ont été communiquées par les différents GDON, vous pouvez les retrouver sur les sites suivants :

- ✓ <https://www.gdon-bordeaux.fr/uploads/Liste-alphabetique-du-nombre-de-traitement-par-commune-2024-MAJ-dates-1.pdf>
- ✓ <http://www.gdon-libournais.fr/>

☞ L'alternative

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de réaliser un épamprage soigneux du pied avec également destruction des rejets de porte-greffe.

*

Accompagnement technique personnalisé

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques, Laurence Derc et Thierry Tricot, conseiller-e technique d'Agrobio Gironde / Bio Nouvelle-Aquitaine peuvent vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine conduit en agriculture biologique et/ou biodynamique.

Les accompagnements techniques individuels peuvent être pris en charge jusqu'à 100% par le Département et la Région sous conditions.

Laurence Derc – l.derc@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17

Thierry Tricot – t.tricot@bionouvelleaquitaine.com Tél : 06 11 61 98 42